



Renouvellement du Conseil d'administration de l'Ecole de Musique Olivier Messiaen

Nous avons besoin de vous !

Votre école de musique est une association. Pour vivre, une association a besoin de **membres actifs**, qui peuvent apporter une aide ou des compétences, chacun selon ses possibilités, sa disponibilité. L'aide peut être ponctuelle (à l'occasion d'une scène ouverte par exemple) ou plus régulière (aide au secrétariat, informatique, communication, etc....).

Le nombre de réunions du Conseil d'administration est d'environ 6 par an.

Les statuts de l'association prévoient **9 membres minimum**.

Certains étant démissionnaires et le conseil d'administration étant renouvelable par tiers tous les ans, **il est fait appel à de nouvelles candidatures**.

Point d'attention : Compte tenu des départs de certains administrateurs, le seuil du nombre minimal d'administrateurs de 9 ne sera plus respecté ; en l'absence de nouvelles candidatures, le fonctionnement de l'école en serait gravement perturbé

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez contacter le secrétaire, Pierre Ancel - pierreancel44@gmail.com

Vous pouvez également déposer ou envoyer votre candidature au secrétariat de l'école.

CANDIDATURE

Madame, Monsieur Tél. :

Mail :

Souhaite proposer sa candidature à l'assemblée générale de l'Association-Ecole de musique Olivier Messiaen du 16 janvier 2019.

Date :

Signature :